

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2024

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme GEORGES

Excusé : Mr DULONG (Pouvoir à Cyril BAILLET) ; Mr GUETTY

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Convocation et affichage : le 01 octobre 2024.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h35 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Pascal PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modernisation de l'éclairage public : projet led 20240033

Suite aux interrogations des élus lors du précédent Conseil, Monsieur le maire et la secrétaire ont rencontré M. CHAPUIS du SIEA pour refaire un point sur le plan de financement proposé pour la modernisation de l'ensemble des luminaires de la commune. Sur la totalité de la commune nous avons 37 points lumineux dont 1 déjà en led. Deux options s'offrent au conseil :

- Soit changement global de l'ensemble des points lumineux (sauf 1 déjà en led).
- Soit relamping

Si le conseil décide de changer l'ensemble du parc, il doit délibérer sur le choix de la couleur des mâts et le type d'abaissement ou d'extinction à prévoir. En termes de délais, Il faut compter 10-12 semaines pour avoir le matériel, le SIEA se chargera des travaux début 2025 si nous signons sur septembre-octobre 2024.

Nous avons également demandé à M. CHAPUIS les solutions « solaires » que propose le SIEA. Il faut compter aux environs de 3000€ par point lumineux en reste à charge de la commune. Le SIEA subventionne l'implantation de points lumineux solaires (notamment pour les arrêts de bus). Dans ce reste à charge est bien compris l'ensemble des travaux réalisés par le SIEA.

L'assemblée souhaite approfondir ce dossier avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire présente les deux plans de financement . Après discussion le Conseil Municipal valide le devis (Solution Lumistreet) d'un montant de 22 600,00 euros TTC , reste à charge pour la commune le montant de 10 840,70 euros TTC.(Devis pour changement global de l'ensemble des points lumineux).

Monsieur le Maire présente le programme d'abaissement du SIEA :

- Allumage à 21 H pas d'abaissement
- de 21 H à 22 H abaissement de 50 %
- de 22 H à 6 H abaissement de 75 %
- de 6H à 7H abaissement de 50 %
- de 7H à Extinction pas d'abaissement

Après délibération le conseil vote la programmation d'éclairage proposée par le SIEA :

6 Pour

1 abstention

Les élus échangent sur le maintien de l'extinction nocturne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote le maintien de l'extinction nocturne.

Il est demandé à l'assemblée de se positionner sur la couleur des poteaux. A l'unanimité il a été décidé que la couleur choisie sera le beige.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire (Cyril BAILLET) dans le cadre de l'opération de modernisation de l'éclairage public et à ce titre :

-Négocier et signer tous documents relatifs à cette opération

-De solliciter les demandes

-du fonds de concours du SIEA

- des subventions auprès des services du Département , de la Région et de l'Etat.

3. Illumination de Noël 20240034

Monsieur Pascal PELLOUX-PRAYER et Madame Héloïse GIBRAT présente un projet pour les illuminations du village (5 nouvelles décorations et une traversée de route).

A ce titre, ils présentent le devis de LOIR Diffusion pour un montant de 2160,00 euros TTC. Il sera demandé à l'entreprise d'ajouter au devis un tube lumineux pour la réfection de l'étoile de l'église.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide le devis avec cet ajout.

Il sera demandé à l'entreprise RSE un devis global pour l'installation de 3 prises dans le square, deux en face du square, la dépose de tout l'existant de l'illumination du village et la pose de 6 nouvelles décorations dont une traversée de rue.

4. Réfection route de Saint-Marcel 20240035

Monsieur Christophe BARNONCEL représente le devis de l'entreprise PASSAQUET à l'assemblée.

Afin de sécuriser la route, le Conseil Municipal valide le devis d'un montant de 47931,60 euros TTC.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire (Cyril BAILLET) dans le cadre de l'opération de Sécurisation de la Route de Saint Marcel et à ce titre :

-Négocier et signer tous documents relatifs à cette opération

Des informations complémentaires concernant le point à temps seront demandées à l'entreprise.

Après les travaux, Monsieur le Maire propose d'abaisser la vitesse à 60 KM/H sur cette portion.

Une décision sera prise ultérieurement.

5. Informations diverses

- **Appartement derrière la mairie** : Monsieur le Maire précise que le dossier se poursuit. L'architecte est entrain de rechercher des entreprises pour réaliser les différents travaux. L'appel d'offres a été lancé.
- Présentation aux élus de Valérie MULTON qui va remplacer Madame Nelly GIRY pendant son congé maternité du 30/09/2024 au 31/01/2025.
- **Nouveaux horaires d'ouverture** au public de la mairie pendant le congé maternité de la secrétaire / Lundi 9h-13h00, mardi 13h30-16h00 et jeudi 9h-12h30 / 13h15-16h00.
- **Elagage** : le département a lancé une campagne de relance par courrier concernant le Lieu-dit le Cunet et les propriétaires des terrains sur la RD2d en direction de Moronzart.
- **Service PAIE** du CDG01 : signature convention avec le CDG01 afin de prendre en charge la gestion des paies pendant le congé maternité de la secrétaire. Signature pour 3 mois de novembre à janvier.
- Validation des devis pour l'église (pigeons, faux-plafond et toiture).
- Animations du mois de septembre sur Birieux : repas des aînés, verre de l'amitié et intervention de Cuivres en Dombes.
- Réunion publique du SIEA le 18/11/2024 à 19h30 en salle polyvalente.
- Stand d'information opérateur orange Fibre Optique les 30 et 31 octobre.
- Trous sur les chemins : notre agent communal Nathalie LAURENT a fait un recensement des trous sur le lieu dit Le MANDOT, LA BOTTE, le DRILLERET. Le Conseil Municipal demande d'établir un devis pour la réfection de ces voies auprès de l'entreprise PASSAQUET.

Tous les points étant traités, le maire lève la séance à 22h19.

Le Secrétaire de Séance

M. PELLOUX-PRAYER

Pascal Pelloux



[Signature]

AFFiché le 24/10/2024